

Secrétariat général

Dossier suivi par:
Catherine JAUDON

Réf. CJ / AKK – n° 1 / 2019-2020

Tél. 03.44.06.45.19
Fax: 03.44.48.67.25
Mèl: Ce.iena60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique:
- du lundi au vendredi:
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30

Beauvais, le 17/10/19

L'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise

À

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs les
directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'Education Nationale

Objet: certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) - Session 2020

Références :

**Décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié,
Arrêté du 20 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2015,
Cirulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015 publiée au Bulletin Officiel n°30 du 23
juillet 2015.**

La session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur(CAFIPEMF) - Session 2020 sera ouverte à partir du lundi 14 octobre 2019 (12h00).

Cet examen est accessible aux enseignants instituteurs ou professeurs des écoles titulaires de l'enseignement public. Ils doivent justifier d'au moins cinq années de service accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou non titulaire dans un établissement public, en France comme à l'étranger.

L'ancienneté de service est appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

Le registre d'inscription est ouvert du lundi 14 octobre 2019 (12h00) au jeudi 14 novembre 2019 (17H00).

La pré-inscription ainsi que l'inscription se feront obligatoirement via le formulaire dédié sur la page du site ac-amiens.fr à l'adresse suivante :

<http://www.ac-amiens.fr/472-certificat-d-aptitude-aux-fonctions-d-instituteur-ou-de.html>

Les documents nécessaires à l'inscription se trouvent également à cette adresse. Le calendrier de l'inscription et le déroulement des épreuves sont les suivants :

- La confirmation d'inscription devra être envoyée pour le vendredi 29 novembre 2019 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) accompagnée des documents demandés à l'adresse suivante : Rectorat de l'Académie d'Amiens, Division des Examens et Concours - DEC 6 - 20 boulevard d'Alsace Lorraine 80063 AMIENS CEDEX 9.

- La date limite de dépôt du rapport d'activités (épreuve d'admissibilité) est fixée au lundi 13 janvier 2020 minuit au plus tard. Un exemplaire en format numérique sera à adresser à ce.ce1ce2@ac-amiens.fr.
- La date limite de dépôt du mémoire (épreuve d'admission) est fixée au mardi 10 mars 2020. Le mémoire sera envoyé au format numérique à l'adresse: ce.ce1ce2@ac-amiens.fr en utilisant la page de garde téléchargeable.
- L'épreuve de l'admissibilité se déroulera entre le lundi 27 janvier 2020 et le jeudi 06 février 2020. Les résultats seront publiés le vendredi 07 février 2020 au plus tard.
- L'épreuve de pratique professionnelle de l'admission se déroulera entre le lundi 13 janvier 2020 et le vendredi 14 février 2020.
- L'épreuve de soutenance du mémoire se déroulera entre le lundi 27 avril 2020 et le mardi 05 mai 2020
- Les résultats seront publiés le jeudi 07 mai 2020.



Emmanuelle COMPAGNON
Inspectrice d'académie - DASEN